Fensch INFOS

SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

#13
OCTOBRE 2023

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU NOUVEAU DANS LES DÉCHÈTERIES

Le 2 août, l'humanité a consommé tout ce que la Terre pouvait produire. Aujourd'hui, nous sommes au-delà de l'urgence. Nous devons apporter des réponses à ce défi planétaire. Cela peut paraître lointain, inatteignable... Pourtant chacun doit prendre sa part !

Dans ce Fensch Infos, nous présentons nos actions sur un domaine particulier : les déchets. Leur recyclage, leur réutilisation, sont autant de champs pour économiser les ressources naturelles.

Cela demande des installations modernes. Un vaste programme de rénovation de nos déchèteries a été lancé : après Algrange (inauguré en janvier dernier), c'est Hayange qui voit ses installations en chantier. Nous complétons ces investissements par un service modernisé : une nouvelle carte de déchèterie est à votre disposition et une redéfinition des conditions d'accès évitant les arrivages illicites de déchets d'autres territoires permet à nos habitant(e)s de bénéficier de plus de volumes disponibles dans nos déchèteries.

Il faut penser à l'avenir, notamment autour du recyclage. A Algrange un espace y sera dédié. Nous travaillons à l'échelle du Nord Mosellan à la construction d'une recyclerie qui pourrait ouvrir à Fameck. Nous travaillons aussi sur le traitement des déchets organiques. Ce dossier est complexe mais permettra la création de méthaniseur, réduisant d'autant l'utilisation d'énergie fossile.

Enfin, vous le lirez, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est aux côtés de ceux qui agissent à leur mesure sur des aspects quotidiens en aidant à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, car l'eau est une ressource vitale que nous avons trop tendance à gaspiller.

D'autres aspects pourraient être développés (sur l'énergie notamment). Ce sera l'objet de publications futures.

Cette priorité figure en tête des préoccupations du projet de territoire. Nous ne réglerons pas le changement climatique ou l'érosion des ressources naturelles ici, dans notre vallée ; néanmoins, nous savons que si seuls nous ne pourrons pas, mobilisés, tous ensemble, nous ferons bouger les choses.

Michel Liebgott
Membre honoraire du parlement
Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
Maire de Fameck

03.82.86.81.81 info@agglo-valdefensch.fr agglo-valdefensch.fr

Fensch Infos n°13 • Octobre 2023 • Directeur de la publication : Michel Liebgott • *Directrice de la Communication :* Dominique Zaccaro • *Rédaction :* Alice Mirgaine, Dominique Zaccaro • *Conception et réalisation :* Julien Level, communication CAVF • *Imprimeur :* Imprimerie L'huillier - Florange • *Tirage :* 31 700 exemplaires imprimés sur papier PEFC • ISSN 2426-4504 (imprimé) • ISSN 2650-7870 (en ligne) • Dépôt légal à parution • *Crédits photos :* CAVF

DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES
MODE D'EMPLOI

3 DÉCHÈTERIES DANS LA VALLÉE

ALGRANGE
Zac de la Paix

HAYANGE*
Zac Saint Jacques

FLORANGE
Zac Sainte Agathe

Horaires du 1er avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 9h à 18h
Fermées le dimanche et les jours fériés

Horaires du 1er novembre au 31 mars
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le samedi 8h à 17h
Fermées le dimanche et les jours fériés

*fermée jusqu'au 2ème trimestre 2024

Professionnels, commerçants et entreprises

BON DE DÉCHÈTERIE OBLIGATOIRE

- 1 BON = 1 M³ = 20€
- 4M3 MAXIMUM PAR PASSAGE
- BONS À RÉCUPÉRER À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

Particuliers

CARTE DE DÉCHÈTERIE OBLIGATOIRE À CHAQUE PASSAGE

- GRATUITE LORS DE LA PREMIÈRE DEMANDE
- EN CAS DE PERTE OU VOL, LE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE EST PAYANT : 6 €
- SI VOUS DÉMÉNAGEZ HORS TERRITOIRE DU VAL DE FENSCH, MERCI DE RESTITUER VOTRE CARTE SOIT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, SOIT À VOTRE PROPRIÉTAIRE SI VOUS ÉTIEZ EN LOCATION

Sécurité et respect

POUR LE BIEN DE TOUS, RESPECTEZ LES AGENTS ET LES USAGERS DES DÉCHÈTERIES

- VITESSE LIMITÉE À 10KM/HEURE
- CIGARETTE ET VAPOTAGE INTERDITS SUR SITES
- PATIENCE PENDANT LES PÉRIODES DE FORTES AFFLUENCES
- TOUTE INCIVILITÉ, MENACE OU AGRESSION POURRA FAIRE L'OBJET DE POURSUITES
- CHAQUE DÉCHÈTERIE EST ÉQUIPÉE DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Attestation de vidage obligatoire

ELLE EST OBLIGATOIRE SI VOUS ÊTES DANS AU MOINS UN DES CAS SUIVANTS

- VOUS AVEZ PLUS DE 2M³ DE DÉCHETS
- VOUS UTILISEZ UN VÉHICULE PROFESSIONNEL OU DE LOCATION
- VOUS VIDEZ UN LOGEMENT

L'ATTESTATION EST À RÉCUPÉRER AVANT VOTRE VENUE, À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE OU VIA LE FORMULAIRE SUR AGGLO-VALDEFENSCH.FR *(RUBRIQUE VIE PRATIQUE / LES DÉCHETS)*

Adopter les bons gestes de tri

DEVANT CHAQUE BENNE, UN PANNEAU PRÉSENTE LES DÉCHETS AUTORISÉS

EN CAS DE DOUTE, DEMANDER CONSEIL AUPRÈS D'UN AGENT DE DÉCHÈTERIE

VOTRE NOUVELLE CARTE DE DÉCHÈTERIE

A compter du 1er février 2024, tous les foyers du Val de Fensch devront être équipés d'une nouvelle carte d'accès aux déchèteries.
Cette nouvelle carte (une seule par foyer) sera valable sur l'ensemble des 3 déchèteries communautaires.

COMMENT L'OBTENIR ?

Par internet sur agglo-valdefensch.fr
En remplissant le formulaire dans la rubrique «Déchets»

Au siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
(10 rue de Wendel à Hayange)
lors des permanences suivantes :

- Les lundis après-midi de 13h30 à 18h
- Les jeudis matins de 8H30 à 12H30
- les samedis 2 et 9 décembre de 10h à 12h.

D'autres créneaux pourront être ajoutés par la suite, rdv sur agglo-valdefensch.fr

Munissez-vous des documents suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile au même nom, de moins de 3 mois
- votre carte d'accès actuelle (si vous en possédez une)
- votre numéro d'invariant dans le cas d'un bâtiment collectif (à demander au service des impôts, si inconnu).

TRAVAUX SUR LA DÉCHÈTERIE DE HAYANGE

Après la déchèterie d'Algrange, c'est au tour de celle de Hayange de s'offrir une nouvelle jeunesse. En raison de travaux de requalification et d'extension, **la déchèterie d'Hayange est fermée jusqu'au 2ème trimestre 2024**. Pendant toute la durée des travaux, les usagers sont invités à se rendre aux deux autres déchèteries.

La remise aux normes de la déchèterie de Hayange, créée en 2004, a pour objectifs de :

- faciliter et sécuriser l'accès des usagers,
- améliorer et élargir le service proposé aux usagers,
- mettre en conformité les installations existantes pour répondre à la nouvelle réglementation en vigueur,
- répondre aux objectifs de l'ADEME.

Expression libre

Conformément à la loi du 27 février 2002 sur la démocratie et au règlement intérieur du conseil de communauté voté en novembre 2020, cet espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité. L'article signé est sous la responsabilité de son auteur.

"Ensemble, défendons nos Communes - groupe d'ouverture soutenu par le Rassemblement National"

Le sujet de la protection de l'environnement est aujourd'hui accaparé par quelques militants politiques qui ne pensent qu'à taxer les automobilistes et faire revenir l'humanité à l'âge de pierre plutôt que d'avoir une vision pragmatique pour le quotidien de nos compatriotes.

Pour les élus du Rassemblement National, l'écologie ne doit pas être abstraite, idéologique ou même violente, mais concrète et perceptible à tous. La protection de l'environnement, c'est avant tout la protection de la nature, dans l'intérêt de la population. C'est également en favorisant les commerces locaux et la production locale.

La fusion de la CAVF avec l'agglomération des Portes de France-Thionville sera un véritable désastre en éloignant toujours plus la prise de décision et les services publics.

Le projet de fusion des agglomérations ne nous apporte pas les garanties nécessaires dans ce domaine comme dans bien d'autres. Nous n'avons obtenu aucune garantie à l'heure actuelle.

Nous rejetons l'idée de cette fusion décidée unilatéralement par les deux présidents d'agglomération, dans leur propre intérêt politique et sans concertation de la population ni des élus locaux.

L'absorption de la CAVF par l'agglomération des Portes de France renforcera la centralisation des services à Thionville et engendrera une baisse de la proximité sur notre territoire.

La Vallée de la Fensch et ses habitants ne doivent pas être considérés comme la dernière roue du carrosse. Une telle décision doit être impérativement soumise à un référendum local.

Vos élus : Fabien ENGELMANN, Murielle DEISS, Bernard HOFF, Denis CENTOMO, Jean-Louis DERAM, Marie-Christine HOUDIN, Jean FIGLIUZZI, Marie GRILLO et Laurène FRIEDMANN.

© Adobe Stock

BIODÉCHETS
OÙ EN EST-ON ?

Les biodéchets (alimentaires, verts et autres déchets biodégradables) sont aujourd'hui encore trop mis en décharge, ou incinérés alors qu'ils représentent une ressource importante de matière. Afin de mieux valoriser ce potentiel, chaque citoyen devra disposer à l'horizon 2024, d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément.
En complément du dispositif de vente de composteurs déjà en place depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération réfléchit à la mise en place d'éventuels points de regroupement pour les biodéchets.
Les modalités restent encore à définir mais la mise en œuvre du nouveau dispositif fera l'objet d'une communication en 2024.

UNE AIDE POUR L'ACQUISITION
D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch encourage les initiatives éco-citoyennes de ses habitants pour limiter l'usage de l'eau potable. Dans le cadre de sa compétence eau et assainissement et de son Plan Climat Air Energie, elle propose une aide financière, **sans condition de ressources**, pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (cuve aérienne) **acquis depuis le 1er octobre 2023**. L'équipement doit être destiné à un usage en extérieur exclusivement (arrosage des jardins, nettoyage d'outils, lavage de terrasse…). Cette subvention est **limitée à un équipement par foyer fiscal.**

Pour une cuve aérienne de 300 à 499 litres, cette aide est fixée à 50 % du prix d'achat et plafonnée à 50 €.

Exemples :
- *Pour une cuve d'une valeur de 45€, l'aide sera de 22,50€*
- *Pour une cuve d'une valeur de 150€, l'aide sera de 50€*

Pour une cuve aérienne de 500 litres ou plus, cette aide est fixée à 50 % du prix d'achat et plafonnée à 100 €.

Exemples :
- *Pour une cuve d'une valeur de 180€, l'aide sera de 90€*
- *Pour une cuve d'une valeur de 370€, l'aide sera de 100€*

Pour obtenir cette aide, dossier à remplir en ligne sur agglo-valdefensch.fr

Renseignements au 03.82.86.81.81 ou eau.assainissement@agglo-valdefensch.fr

© Adobe Stock

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

10 rue de Wendel BP 20176
57705 Hayange cedex
03 82 86 81 81
info@agglo-valdefensch.fr
agglo-valdefensch.fr
Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h00
Le vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h

AGENDA

06/10 • *20h30*
Agoro
Nancy Jazz Tour
Le Gueulard Plus • Nilvange

07/10 • *15h30*
Fête de la science
Le Gueulard Plus • Nilvange

07/10 • *19h30*
La fonte du Temps
U4 • Uckange

09/10 → 22/10
Semaines d'information sur la santé mentale
Dans toute la vallée

15/10 • *de 14h à 18h30*
Village des sciences
U4 • Uckange

19/10 • *16h*
Ispolin
Le Gueulard Plus • Nilvange

20/10 • *20h30*
Ludwig von 88 +Poésie Zéro
Le Gueulard Plus • Nilvange

21/10 • *de 14h à 17h*
Octobre Rose
Feralia • Hayange

24/10 • *09h30*
25/10 • *09h30 et 14h30*
Dodo ti baba
Le Gueulard Plus • Nilvange